



Groupe communiste et citoyen du 20^e arrondissement

Conseil du 20^e arrondissement du 29 novembre 2023

Vœu contre le projet de suppression de l'Aide médicale d'État

déposé par Karine Duchauchoi et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen

Considérant le courrier envoyé par la Communauté professionnelle territoriale de santé du 20^e arrondissement au sénateur et à Gérard Larcher ;

Considérant la tribune signée par 3000 professionnels de santé, dont des médecins de l'AP-HP, notamment de l'Hôpital Tenon, des professionnels de la CPTS du 20^e, des médecins généralistes de l'arrondissement, des médecins engagés dans les services publics et dans des associations ;

Considérant que l'Aide médicale d'État est une aide sociale permettant à des habitant.e.s en situation administrative irrégulière d'avoir accès aux soins et qui contribue à garantir la santé publique et collective ;

Considérant que l'Aide Médicale d'État participe à garantir le droit inconditionnel aux soins pour toutes et tous ;

Considérant que les freins à l'accès aux soins sont déjà très importants pour les personnes en situation administrative irrégulière, que le non-recours à l'AME est par ailleurs considérable et que la suppression de l'AME va amplifier la situation sanitaire de ces habitant.e.s ;

Considérant que l'Aide médicale d'État est déjà une aide soumise à des conditions restrictives puisqu'il faut justifier de plus de trois mois de présence en France, que certaines prises en charge nécessitent neuf mois de présence sur le territoire français, que certains soins en sont exclus et que l'AME ne s'applique pas à Mayotte ;

Considérant que les conditions de vie des personnes en situation administrative irrégulière les rendent particulièrement vulnérables en termes de santé physique et psychique ;

Considérant que le projet d'Aide médicale d'urgence va retarder l'accès aux soins et obligera les professionnels de santé, essentiellement les hôpitaux publics, à prendre en charge des situations plus graves et plus complexes ;

Considérant que les situations d'urgence seront prises en charge par l'hôpital public, que la gravité de ces situations sera plus coûteuse en moyens humain et financier alors que l'hôpital public est déjà dans une situation au bord de la rupture ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- La Maire de Paris affiche son soutien aux professionnels de santé, de la CPTS notamment mais aussi de tous les agents de services publics concourant à la santé publique ayant signé la tribune contre la suppression de l'Aide Médicale d'État ;
- La Ville de Paris utilise ses moyens de communication pour faire connaître aux parisiens les enjeux de la suppression de l'Aide Médicale d'État et ses conséquences individuelles mais aussi collectives.